



Stage au centre hospitalier

Par **klemish**, le **12/05/2009** à **15:31**

Bonjour,

je suis etudiant en Master 2, et j'effectue en ce moment un stage de fin d'étude de 6 mois dans un centre hospitalier.

Cependant malgré la loi sur l'égalité des chances et l'obligation de payer un stagiaire au moins 30% du smic si la durée du stage est supérieure à 3mois, au moment de signer la convention de stage on me dit que que l'hopitale bénéficie d'une dérogation a cette loi et que par conséquent je ne me verrai pas indemniser.

je souhaiterai donc savoir si oui ou non le centre hospitalier est en droit ?

je tiens à préciser que je suis élève ingénieur et que mon sujet de stage en tient conséquence, ma valeur apporté n'est pas des moindres et je suis à meme sollicité a rester travailler plutard que prévu pour repondre a mon devoir sans pour autant etre encadré au vrai sens du terme; j'avoue que j'ai l'impression d'etre exploité!

si quelqu'un pouvait m'enoncer mes droits, et eventuellement quels recours j'ai pour les faire entendre?

je vous remercie d'avance pour votre reponse et je reste a disposition pour tout eventuel complement d'informations.